



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
3 septembre 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 37 de l'ordre du jour provisoire*
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales**

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2460 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.
2. On y trouvera un point sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de la personne depuis la date de publication de son précédent rapport, le 14 juin 2019 ([A/73/902-S/2019/493](#)).

II. Faits marquants

3. La campagne pour l'élection présidentielle prévue le 28 septembre a débuté au cours de la période considérée et les préparatifs du scrutin se sont poursuivis. Les États-Unis d'Amérique ont continué de tenir des pourparlers avec les Taliban, tandis qu'une rencontre a été organisée au Qatar dans le cadre du dialogue de paix intra-afghan en vue de parvenir à un règlement négocié du conflit. Le dialogue de haut niveau entre les gouvernements afghan et pakistanais s'est déroulé dans un esprit positif. Les conditions de sécurité sont restées précaires, compte tenu de l'aggravation du conflit, en particulier dans les régions du sud, de l'est et du sud-est du pays. Le nombre de victimes civiles a diminué au premier semestre de 2019, mais est resté élevé. Lors d'une réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, les représentants du Gouvernement afghan, des principaux donateurs et des organismes des Nations Unies ont examiné les résultats obtenus au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Genève ainsi que les difficultés entravant les efforts de réforme du

* [A/74/150](#).

** Nouveau tirage pour raisons techniques (10 septembre 2019) ; document paru initialement sous la cote [A/73/990-S/2019/703](#).



Gouvernement, dont le ralentissement des progrès en matière de lutte contre la corruption. La situation humanitaire demeure préoccupante.

A. Évolution de la situation politique

4. La Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral ont poursuivi les préparatifs de l'élection présidentielle prévue le 28 septembre. Dans le même temps, plusieurs personnalités politiques, dont l'ancien Président, Hamid Karzai, et certains candidats à la présidence, ont fait valoir que la conclusion d'un accord de paix avec les Taliban devait prévaloir sur la tenue de l'élection.

5. Entre le 8 et le 29 juin, la Commission électorale indépendante a mis à jour les listes électorales dans tout le pays, ce qui a permis d'y inscrire 573 721 personnes, dont environ 36 % de femmes. En outre, un processus complet d'inscription sur les listes électorales a eu lieu dans la province de Ghazni, où les tensions politiques et l'insécurité avaient empêché la tenue des élections législatives en 2018. La décision que la Commission a prise, le 27 juin, de prolonger d'une semaine la période d'inscription dans cette province, ainsi que les problèmes de sécurité liés à la récupération des documents d'inscription, ont retardé l'établissement de la liste électorale définitive. Le 25 juillet, la Commission a annoncé un chiffre préliminaire de 9,6 millions d'électrices et d'électeurs inscrits.

6. En réponse aux demandes des partis politiques et de certains candidats à la présidence, la Commission électorale indépendante a poursuivi les préparatifs en vue de la mise en place d'une vérification biométrique des électeurs et électrices et de la transmission électronique des résultats le jour de l'élection. Le Gouvernement a signé un contrat avec le prestataire technique Dermalog, afin qu'il lui livre des logiciels et du matériel électronique supplémentaire.

7. Les services de sécurité ont procédé à la vérification de 5 388 centres de vote en juillet, après quoi le Ministère de la défense a organisé un exercice de révision du dispositif de sécurité des élections, avec la participation du Ministère de l'intérieur, de la Commission électorale indépendante et d'autres organismes publics, ainsi que de la Mission Soutien déterminé (Resolute Support) de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Des mesures de sécurité ont également été mises en place pendant la campagne électorale, y compris des mesures visant à protéger les candidats. Le 28 juillet à Kaboul, des assaillants inconnus ont mené une attaque complexe contre le bureau d'Amrullah Saleh, colistier du Président, Ashraf Ghani, au poste de Premier Vice-Président. Au total, cette attaque a fait 21 morts et 50 blessés parmi la population civile.

8. Les préparatifs des missions d'observation des élections et de règlement des différends électoraux se sont également poursuivis. Le 30 juillet, le Président a approuvé la nomination de 112 membres des bureaux provinciaux de la Commission du contentieux électoral, dont 34 avaient été recommandés par la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, conformément aux dispositions de la loi électorale. Les nouveaux membres ont prêté serment le 3 août. Au 15 août, la Commission avait reçu 18 plaintes concernant la campagne électorale menée dans cinq provinces, la plupart étant liée à une utilisation abusive présumée des ressources de sécurité à des fins électorales. En outre, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a mis ses bureaux locaux et provinciaux à la disposition des électeurs et électrices et des candidats, qui peuvent y déposer des plaintes concernant toutes violations des droits politiques commises pendant la campagne ou l'élection, et une organisation non gouvernementale sise à Washington, le National Democratic Institute for International Affairs, a commencé à former des organisations de la société civile afghane aux méthodes d'observation électorale et annoncé son intention de

former les agents des candidats à l'élection. Toutefois, le nombre d'observateurs électoraux enregistrés est resté faible dans la plupart des provinces.

9. Un budget électoral de 149 millions de dollars a été adopté : le Gouvernement s'est engagé à débloquer 90 millions de dollars, les 59 millions de dollars restants devant être financés par les promesses de dons faites par des bailleurs de fonds dans le cadre du Projet des Nations Unies relatif à l'appui électoral, qui relève du Programme des Nations Unies pour le développement. Le 1^{er} août, les organismes de gestion des élections et l'ONU ont signé un descriptif de projet révisé tenant compte des modifications apportées au processus électoral de 2019 et au budget correspondant.

10. Tout au long de la période considérée, l'utilisation de ressources publiques à des fins électorales a continué de susciter des préoccupations. Le 25 juin, le Conseil des candidats à la présidence, qui représente huit candidats ainsi que leurs colistiers, a organisé une manifestation au stade Ghazi, à Kaboul, réclamant la démission du Président et la mise en place d'un gouvernement intérimaire chargé de gérer les opérations électorales. Après le lancement de la campagne, le Conseil a continué de faire part de ses préoccupations concernant l'ingérence présumée du Président dans ces opérations. Le 29 juillet, un candidat à l'élection présidentielle, Shahab Hakimi, a déclaré aux médias que le Conseil débattait toujours de la position à adopter concernant l'élection, certains candidats menaçant de la boycotter si leurs préoccupations n'étaient pas prises en compte. Par ailleurs, le 13 juillet, trois candidats à la présidence (le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, l'ancien Conseiller pour la sécurité nationale, Hanif Atmar, et le fondateur du parti Hezb-e Islami, Gulbuddin Hekmatyar) ont annoncé qu'ils avaient formé une coalition afin de faire pression pour obtenir des mécanismes de transparence supplémentaires visant à empêcher le détournement de ressources publiques lors des élections. Le 30 juillet, en plein débat public, le directeur de la Fondation afghane pour des élections transparentes, Mohammad Naim Ayubzada, a déclaré aux médias que de nombreux agents publics utilisaient les ressources de l'État pour financer leurs campagnes électorales, soulignant que de telles pratiques pourraient entraîner une perte de confiance dans le système électoral. En réponse à des plaintes officielles, le 1^{er} août, la Commission du contentieux électoral a adressé un avertissement écrit au Président et au Chef de l'exécutif pour avoir enfreint le règlement de la campagne, notamment en utilisant des installations et des fonds publics à des fins électorales. Dans son avertissement, la Commission a dénoncé le fait que des véhicules et du matériel publics avaient été utilisés pour mener des activités de campagne ainsi que la participation de hauts responsables gouvernementaux à des réunions électorales.

11. Le 19 juillet, le Groupe d'appui aux élections, présidé par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et composé des principaux donateurs électoraux, a publié une déclaration faisant état des préoccupations de l'opinion publique concernant le maintien de conditions équitables entre tous les candidats et toutes les parties prenantes. Le Groupe d'appui s'y félicitait également de l'engagement pris par le Président et le Chef de l'exécutif en faveur d'une élection crédible et exhortait les deux dirigeants à respecter la loi électorale et le code de conduite et à garantir l'autonomie des organismes de gestion des élections. Le 21 juillet, la Direction indépendante de la gouvernance locale a émis deux ordonnances, l'une reportant le recrutement de fonctionnaires aux postes de niveau intermédiaire et supérieur à l'échelon infranational jusqu'après l'élection présidentielle et l'autre enjoignant les agents publics de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires électorales. La Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a ensuite publié un communiqué de presse, le 27 juillet, rappelant aux fonctionnaires leurs obligations en vertu du code de conduite des fonctionnaires et leur demandant de s'abstenir de faire campagne pendant les heures

de travail ou d'utiliser des ressources publiques pour soutenir un candidat ou s'y opposer. Le même jour, les organismes de gestion des élections ont publié un communiqué de presse demandant à toutes les parties prenantes, en particulier aux candidats et à leurs partisans, de se conformer à la loi, aux procédures et aux règlements régissant la campagne.

12. La campagne officielle pour l'élection présidentielle a débuté lentement le 28 juillet. Ce jour-là, le Président et le Chef de l'exécutif ont donné le coup d'envoi officiel à leur campagne électorale, chacun organisant de grands rassemblements à Kaboul. D'autres candidats à la présidence ont suivi : Enayatullah Hafiz a lancé sa campagne le 28 juillet également, Gulbuddin Hekmatyar, le 1^{er} août, Rahmatullah Nabil, l'ancien Directeur de la Direction nationale de la sécurité, le 3 août, et Sayed Noorullah Jalili, le 4 août. D'autres candidats ont reporté le lancement officiel de leur campagne, invoquant notamment l'absence de conditions équitables et l'incertitude planant autour des effets du processus de paix sur les élections. Le 6 août, un candidat à la présidence, Zalmay Rassoul, a retiré sa candidature et annoncé son soutien au Président. Le 8 août, sur fond de tensions entre les candidats figurant sur sa liste présidentielle, Hanif Atmar a annoncé la suspension de sa campagne, invoquant l'ingérence du Président dans les opérations électorales et faisant valoir que l'instabilité politique liée aux élections pourrait compromettre le processus de paix.

13. Les progrès vers un règlement politique du conflit se sont accélérés, soutenus par l'action menée aux niveaux national et international. À la suite d'une visite du Secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, à Kaboul en date du 25 juin, le Représentant spécial des États-Unis pour la réconciliation en Afghanistan, Zalmay Khalilzad, a tenu des pourparlers avec les Taliban à Doha, du 29 juin au 9 juillet, avec une pause de deux jours pour la conférence tenue dans le cadre du dialogue de paix intra-afghan. Organisée conjointement par le Qatar et l'Allemagne, la conférence a réuni des représentants du Gouvernement afghan, participant en leur capacité individuelle, de partis politiques, de la société civile et des Taliban, avec le consentement de toutes les parties. Les participants ont élaboré une résolution de deux pages, demandant à toutes les parties de satisfaire les demandes du peuple afghan en faveur de la paix « en menant des négociations inclusives ». Ils ont également réclamé la libération de prisonniers, la protection des infrastructures publiques et une réduction du nombre de victimes civiles et déclaré que l'Afghanistan d'après-guerre serait doté d'un système juridique islamique, garantissant les droits politiques, sociaux, économiques, éducatifs et culturels des femmes, conformément au cadre de valeurs islamique, ainsi que l'égalité de tous les groupes ethniques. M. Khalilzad et les Taliban ont repris leurs réunions à Doha le 3 août et les pourparlers se sont conclus le 11 août.

14. Les efforts visant à forger un consensus international à l'appui du processus de paix afghan se sont poursuivis. Les 10 et 11 juillet, un troisième cycle de consultation trilatérale sur le processus de paix en Afghanistan s'est tenu à Beijing en présence de l'Envoyé spécial de la Chine, Deng Xijun, du Représentant du Président de la Fédération de Russie, Zamir Kaboulov, et de M. Khalilzad. La consultation s'est déroulée selon une formule élargie prévoyant la participation du Pakistan. Dans une déclaration, les quatre pays se sont félicités des réunions intra-afghanes tenues à Doha et à Moscou, ont exigé l'apaisement de la violence et ont appelé à l'ouverture immédiate de négociations intra-afghanes entre les Taliban, le Gouvernement et les autres parties afghanes.

15. Le Gouvernement a reconfiguré ses dispositifs institutionnels à l'appui du processus de paix. Le 29 juin, le Président a annoncé la nomination de son ancien Chef de cabinet, Salam Rahimi, aux fonctions de Ministre d'État à la paix. Le 27 juillet, il a pris un décret portant dissolution du secrétariat du Haut Conseil pour

la paix et, le 31 juillet, le Gouvernement a annoncé la formation d'une équipe de négociation composée de 15 membres chargés de représenter le pays dans les prochains pourparlers avec les Taliban. Les noms des membres de l'équipe n'ont pas été divulgués.

16. Les 20 et 21 juillet 2019, la Vice-Secrétaire générale a effectué une visite en Afghanistan avec la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et les directrices exécutives du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), visite axée sur les femmes et la paix et la sécurité. Les hautes fonctionnaires ont pris acte des importants progrès réalisés au cours des 18 dernières années en ce qui concerne les droits des femmes et souligné qu'il importait de garantir une véritable participation des femmes à la vie politique et publique, notamment au processus de paix et aux élections. Elles ont également souligné que le processus de paix devait être inclusif et qu'il fallait lutter contre la discrimination fondée sur le genre, l'appartenance ethnique ou les différences régionales. La délégation a également tenu une réunion avec un groupe de femmes d'horizons divers à Kaboul à l'initiative de la Première Dame, Rula Ghani, et elle s'est rendue dans la province de Bamiyan pour y rencontrer un large éventail de représentants et représentantes de collectivités, y compris des femmes chargées du déminage.

17. Lors de ses entretiens avec le Président et le Chef de l'exécutif, la Vice-Secrétaire générale a souligné qu'il importait de mener un processus de paix inclusif, de rétablir la confiance et de lutter contre la discrimination fondée sur le genre, l'appartenance ethnique ou les différences régionales.

18. Dans le cadre de son mandat de bons offices, la MANUA a poursuivi son dialogue avec des représentants des Taliban sur des questions liées au processus de paix, à la protection des civils et à l'accès humanitaire. Mon Représentant spécial pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA a rencontré les représentants du mouvement le 28 juillet à Doha, afin d'examiner les progrès accomplis dans les négociations intra-afghanes, soulignant notamment l'importance de la participation des femmes au processus de paix ainsi que la nécessité de renforcer la confiance en mettant fin aux violences et en appliquant d'autres mesures de protection des civils. Les 2 et 3 juillet, la MANUA a tenu une réunion à Bichkek avec la participation d'universitaires, de représentants et représentantes de la société civile et d'anciens responsables de pays de la région. Les discussions, auxquelles des représentants du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ont également participé, ont porté sur le rôle que peuvent jouer les pays de la région dans les efforts de paix en Afghanistan et sur l'appui régional qui pourrait être apporté à ce pays une fois la paix instaurée. Les participants ont souligné qu'il importait de parvenir à un consensus régional sur la paix et prié l'ONU de jouer un rôle central dans tout futur processus de paix.

19. La MANUA a continué de collaborer avec les collectivités et les autorités infranationales pour appuyer les efforts locaux de règlement du conflit et de réconciliation. Depuis le début de 2019, elle a entrepris sept initiatives locales en faveur de la paix, tandis qu'elle continue de mettre en œuvre huit autres projets, la plupart visant à renforcer les mécanismes locaux de règlement du conflit et à soutenir les efforts locaux et durables de consolidation de la paix. Dans le cadre d'un projet mené dans la province du Kounar, elle a facilité des consultations entre deux tribus, aboutissant à la tenue d'une jirga de paix, au cours de laquelle les deux parties et des représentants et représentantes des autorités infranationales et des collectivités (dont un quart étaient des femmes) sont parvenus à régler un différend foncier vieux de plusieurs décennies. L'adoption de cet accord a été largement relayée dans les médias

locaux, ce qui a incité des notables d'autres provinces à demander l'appui de la Mission pour régler des conflits locaux.

B. Sécurité

20. Les conditions de sécurité sont restées précaires et le nombre d'atteintes à la sécurité élevé. Entre le 10 mai et le 8 août, la Mission a en dénombré 5 856, soit une augmentation de 1 % par rapport à la même période l'année précédente. Ces atteintes ont été les plus nombreuses dans le sud du pays, suivi des régions de l'est et du sud-est, ces trois régions représentant 63 % des cas recensés. Les tendances restent inchangées : malgré une diminution de 7 % par rapport à la même période en 2018, avec 3 294 cas recensés, les affrontements armés ont représenté 56 % de toutes les atteintes à la sécurité. Les attaques à l'aide d'engins explosifs improvisés arrivent en deuxième position, enregistrant une hausse de 17 %. Les attentats-suicides ont diminué de 44 %. Le nombre des frappes menées par les forces aériennes afghanes et internationales est demeuré élevé : on en a dénombré 506, soit 57 % de plus qu'à la même période en 2018.

21. L'intensité des combats est restée forte pendant la période considérée, à l'exception des jours de la fête de l'Eïd al-Fitr, durant lesquels elle a nettement diminué, conformément à la tendance observée jusqu'ici, les forces pro et antigouvernementales ayant effectué un nombre réduit d'opérations offensives. En revanche, le rythme des combats n'a pas changé pendant le mois sacré du ramadan, les éléments hostiles au Gouvernement ayant perpétré plusieurs attentats-suicides et les deux parties ayant déclaré publiquement leur intention de maintenir la cadence de leurs opérations. Les efforts militaires afghans et internationaux se sont essentiellement concentrés sur des frappes aériennes visant à défendre les grands centres urbains contre les forces antigouvernementales, celles menées contre les provinces du Helmand et de Ghazni représentant 47 % du nombre total enregistré pendant cette période. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont également consacré d'importantes ressources à l'amélioration des conditions de sécurité le long des principales routes du pays, en particulier dans les provinces de Ghazni, Zabol, Balkh et Jozjan.

22. Ni les forces progouvernementales ni les éléments hostiles au Gouvernement n'ont réalisé d'avancées territoriales importantes au cours de la période considérée. La zone de conflit la plus active a été la province de Kandahar, suivie des provinces du Helmand et du Nangarhar. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont repris le contrôle de trois centres administratifs de district (les districts de Deh Yak et de Khwaja Omari, dans la province de Ghazni, et le district de Belcheragh, dans la province du Fariyab). Les Taliban ont pris le contrôle du district de Qouch Tepa dans la province de Jozjan et du district de Kiran wa Munjan dans la province de Badakhchan, et se sont emparés temporairement de trois districts : le district de Chamulzai dans la province du Zabol, le district de Maarouf dans la province de Kandahar et le district de Dila dans la province de Paktika. Bien que le Gouvernement soit parvenu sans trop de difficultés à maintenir son contrôle sur les capitales provinciales, un grand nombre d'actions menées par les Taliban a été signalé près des capitales provinciales de Farah, Konduz et Ghazni.

23. Les attentats très médiatisés menés par les éléments hostiles au Gouvernement se sont poursuivis, 22 attentats-suicides ayant été signalés durant la période considérée, contre 39 pendant la même période en 2018 et 8 durant la période considérée antérieure. À Kaboul, 10 attaques ont été enregistrées, dont trois complexes : une le 1^{er} juillet contre un complexe logistique appartenant aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, une le 28 juillet contre le complexe du

parti afghan de la mouvance verte, dirigé par M. Saleh, et une le 7 août contre le siège de la police du sixième district de Kaboul. Deux autres attentats-suicides majeurs revendiqués par les Taliban ont eu lieu : le 30 mai, contre le siège de district de la Police nationale afghane (district de Chahid-e Hasas, dans la province d'Orozgan) et le 18 juillet, contre le siège de la police provinciale de la ville de Kandahar.

24. L'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan (EIIL-K) a bien résisté, malgré le rythme soutenu des opérations menées par les forces militaires afghanes et internationales contre ses bastions dans les provinces du Nangarhar et du Kounar. Ces opérations ont affaibli les structures hiérarchiques de l'EIIL-K, mais le groupe continue de faire concurrence aux Taliban dans la région orientale et conserve une capacité opérationnelle à Kaboul. Durant la période considérée, 183 attaques lui ont été attribuées, contre 93 pendant la même période en 2018. Le groupe a revendiqué 6 attentats-suicides au cours de la période considérée (contre 15 pendant la même période en 2018), 2 dans la province de Kaboul et 4 dans la province du Nangarhar. Tous ont été perpétrés par des terroristes solitaires portant un engin explosif improvisé à même le corps.

25. Durant la période considérée, on a recensé huit atteintes à la sécurité des membres du personnel des Nations Unies, dont trois actes d'intimidation, deux atteintes à caractère criminel et un affrontement armé, mais pas de cas d'enlèvement.

C. Coopération régionale

26. Les relations bilatérales entre l'Afghanistan et le Pakistan ont montré des signes d'amélioration. Le 10 juin, les deux pays ont tenu la première session d'examen technique du Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité. Les 27 et 28 juin, le Président s'est rendu au Pakistan, où il a rencontré le Premier Ministre, Imran Khan, et le Ministre des affaires étrangères, Shah Mahmood Qureshi. Au cours de sa visite, il a exprimé l'espoir que les deux pays puissent « passer du conflit à la coopération ». Le Cabinet du Premier Ministre pakistanais a publié une déclaration, notant que les deux parties avaient décidé d'ouvrir « un nouveau chapitre d'amitié et de coopération ». Entre-temps, le Pakistan a fait part de sa volonté de continuer d'appuyer les pourparlers entre les États-Unis et les Taliban.

27. L'Afghanistan a poursuivi son dialogue avec les pays de la région dans le cadre d'instances multilatérales. Les 13 et 14 juin, le Président a participé au sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération à Bichkek, à l'occasion duquel il a souligné la nécessité de parvenir à un consensus régional sur la paix et proposé plusieurs mécanismes visant à renforcer la coopération régionale sur les questions d'intérêt commun. Le 25 juin, une réunion de hauts fonctionnaires du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » s'est tenue à Ankara. Celle-ci était axée sur la mise en œuvre des mesures de confiance dans le cadre du Processus. Le 22 juillet, une délégation afghane a participé à la Conférence régionale conjointe sur la lutte contre le terrorisme et les stupéfiants organisée au titre du Processus. Les personnes y participant ont souligné la nécessité d'adopter une stratégie régionale de lutte contre le trafic de stupéfiants dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Le 6 août, les ambassadeurs du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan à Kaboul ont publié une déclaration commune exprimant leur soutien à un processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans et soulignant que la paix et la stabilité dans ce pays contribueraient à la paix et à la stabilité dans la région toute entière.

28. Signe de l'amélioration des relations économiques entre les pays voisins, des représentants de l'Afghanistan et du Turkménistan se sont réunis le 17 juin dans la ville de Hérat pour débattre de questions relatives au commerce et à la connectivité.

Les administrations des chemins de fer afghane et turkmène ont signé deux mémorandums d'accord sur le projet ferroviaire Toraghondi-Hérat. Le 1^{er} juillet, le Premier Ministre ouzbek, Abdulla Aripov, a rencontré le Chef de l'exécutif afghan dans la province de Balkh. Les délégations ont approuvé la construction de la ligne électrique Sourkhan-Pol-e Khomri, entre l'Ouzbékistan et l'Afghanistan. La Commission intergouvernementale pour le commerce et la coopération économique des deux pays s'est réunie pour la première fois le 17 juillet à Tachkent.

III. Droits de la personne

29. Le 30 juillet 2019, la MANUA a publié son rapport semestriel sur la protection des civils en période de conflit armé. Au premier semestre, elle a recensé 3 812 victimes civiles (1 366 morts et 2 446 blessés), soit une diminution de 27 % par rapport à la même période en 2018, qui s'explique par la baisse du nombre de victimes d'affrontements au sol et d'attentats-suicides perpétrés par des éléments hostiles au Gouvernement. Toutefois, le nombre de victimes civiles d'opérations aériennes et d'opérations de recherche menées par les forces progouvernementales a continué d'augmenter. Comme constaté au premier trimestre de 2019, celles-ci ont causé le plus de morts parmi la population civile mais la majorité du nombre global de victimes civiles, à savoir 52 %, a été attribuée à des éléments hostiles au Gouvernement (33 % aux Taliban, 11 % à l'EIIL-K et 3 % à des éléments indéterminés). Plus de la moitié des attaques lancées par ces éléments visaient délibérément des civils. Quelque 37 % des victimes civiles ont été attribuées aux forces progouvernementales (18 % aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, 12 % aux forces militaires internationales, 2 % à des groupes armés et le reste à plusieurs forces ou à des forces non déterminées). Les autres victimes civiles ont été blessées ou tuées lors d'atteintes à la sécurité qui étaient à la fois le fait d'éléments hostiles au Gouvernement et de forces progouvernementales, y compris des tirs croisés.

30. Par rapport au premier semestre de 2018, la MANUA a enregistré une diminution de 16 % du nombre de victimes civiles causées par des affrontements au sol. Toutefois, ce sont ces derniers qui ont continué de faire le plus grand nombre de blessés et de morts, à savoir un tiers du total, au cours du premier semestre de 2019. Les engins explosifs improvisés destinés ou non à des attentats-suicides ont été responsables de 28 % du nombre total de victimes civiles, mais le nombre de victimes civiles dans des attentats-suicides perpétrés à l'aide d'engins explosifs improvisés a baissé de 79 %. Le nombre des victimes civiles dues aux opérations aériennes et aux opérations de recherche a respectivement augmenté de 39 % et de 79 % par rapport à la même période en 2018, les premières comptant pour 14 % du nombre total de victimes et les secondes pour 6 %. Les femmes et les enfants ont continué d'être gravement touchés par la violence liée au conflit, représentant 42 % du nombre total de victimes civiles.

31. Du 1^{er} avril au 30 juin, l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre des enfants en période de conflit armé a confirmé sept atteintes à la sécurité visant des écoles et leur personnel. Il s'agit là d'une forte baisse par rapport aux 18 cas confirmés au cours du trimestre précédent. Cinq atteintes ont été attribuées aux Taliban, une à l'EIIL-K et une à l'Armée nationale afghane. Trois attaques visaient délibérément des écoles, une attaque sans discrimination a endommagé deux écoles, une autre a endommagé accidentellement une école et dans les deux derniers cas, des menaces ont été proférées contre des enseignants et des élèves.

32. L'équipe spéciale a confirmé 12 atteintes à la sécurité des hôpitaux et du personnel protégé, contre 26 au trimestre précédent. Huit ont été attribuées aux

Taliban, une à l'Armée nationale afghane, une à la Police nationale afghane, une aux forces militaires internationales et une à un groupe d'opposition armé indéterminé. Dans trois cas, des membres du personnel de santé ont été tués ou blessés intentionnellement. Il y a eu trois enlèvements, une attaque sans discrimination, trois cas de dommages accidentels et des menaces ont été proférées dans deux cas. Au total, 31 établissements de santé et 20 membres du personnel de santé ont été touchés.

33. L'équipe spéciale a confirmé huit cas de recrutement et d'utilisation d'enfants concernant 19 garçons, contre deux cas concernant quatre garçons au trimestre précédent. Dans les six cas qui leur sont attribués, les Taliban avaient recruté 17 garçons, qui participaient aux combats. La Police nationale afghane avait recruté et utilisé un garçon. Un autre garçon avait été recruté à des fins sexuelles par des commandants de la police locale afghane et de milices progouvernementales. L'équipe spéciale a confirmé deux enlèvements par les Taliban, qui ont tué l'un des garçons et libéré l'autre, contre deux cas concernant quatre garçons au trimestre précédent. En outre, elle a confirmé deux cas de violence sexuelle : des Taliban ont violé deux filles et des commandants de milices progouvernementales et de la police locale afghane ont utilisé un garçon à des fins sexuelles (*batcha bazi*). Deux cas d'atteinte sexuelle touchant deux garçons avaient été enregistrés au trimestre précédent.

34. Le Gouvernement a continué de promouvoir et de protéger les droits des femmes. Le 25 juin, la commission législative du Ministère des affaires féminines a commencé à examiner le projet de règlement relatif aux fonds de secours destinés aux victimes de la violence à l'égard des femmes, qui prévoyait l'inscription de ces fonds au budget ordinaire national, y compris la mise en place d'un dispositif transparent de gestion des fonds. Un comité technique du Ministère des affaires féminines examine actuellement la loi de 2009 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Avec l'aide du programme d'appui au secteur de la justice en Afghanistan, qui bénéficie du soutien du Gouvernement des États-Unis, le Ministère des affaires féminines a procédé à l'évaluation de l'exécution du Plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité (2007-2017) et en a présenté les résultats au reste du Gouvernement.

35. Le Gouvernement a également pris des mesures pour lutter contre l'impunité des auteurs d'atteintes et de harcèlement sexuels. Le 11 juillet, une affaire de harcèlement sexuel présumé touchant des footballeuses afghanes a été portée devant la justice comme le prévoient les dispositions de la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes. Un ancien président de la Fédération afghane de football et cinq autres personnes ont été inculpés de viol, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de dissimulation du crime ; tous sont encore en liberté. Le 17 juillet, lors d'une conférence nationale de quatre jours sur la coordination des entités chargées de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, le Procureur général a annoncé la création d'un service chargé de lutter contre le harcèlement des femmes sur le lieu de travail. Le 25 juillet, le Président a signé un décret portant création d'un secrétariat spécial au sein de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme chargé d'enquêter sur les allégations récentes de harcèlement des femmes dans les institutions publiques.

36. Le rapport national sur le troisième cycle de l'Examen périodique universel de l'Afghanistan (A/HRC/WG.6/32/AFG/1) a été examiné en janvier 2019 par le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'Examen périodique universel. Le Groupe de travail a formulé 258 recommandations dans son rapport (A/HRC/41/5). Le Gouvernement afghan a accepté 235 de ces recommandations, a pris note de 22 autres et en a partiellement accepté 1 en juillet, à l'occasion de la quarante et

unième session du Conseil des droits de l'homme. Les recommandations dont il a pris note concernaient l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort ou l'abolition de cette dernière et l'adhésion aux traités relatifs aux droits de l'homme et à d'autres traités auxquels l'Afghanistan n'est pas partie.

37. Le 17 juillet, le Président a nommé neuf nouveaux commissaires à la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, dont quatre femmes, y compris Shaharзад Akbar à la présidence. Sima Samar, qui présidait la Commission depuis la création de celle-ci en 2002, a été nommée Envoyée spéciale du Président et Ministre d'État aux droits de la personne et aux relations internationales. Dans une déclaration publiée le 19 juillet, le groupe de travail mixte de la société civile a fait valoir que la procédure de sélection des nouveaux commissaires ne respectait pas les Principes concernant le statut des institutions nationales (Principes de Paris).

38. Les journalistes et les professionnels des médias ont continué d'être la cible de violences liées au conflit. Pendant la période considérée, la MANUA a recensé cinq atteintes à la sécurité au cours desquelles deux journalistes (deux hommes) ont été blessés et trois autres (dont une femme) menacés. Des menaces ont également été proférées contre une station de radio et une chaîne de télévision. En outre, quatre militants de la société civile (dont trois femmes) ont été menacés en raison de leur action en faveur des droits de la personne. Toutes ces atteintes ont été attribuées aux Talibans. Le 24 juin, ces derniers ont publié une déclaration dans laquelle ils ont prévenu les médias que ceux-ci devaient cesser de diffuser la « propagande anti-jihadiste » financée par le Gouvernement, faute de quoi ils seraient considérés comme des cibles militaires. À la vingt-sixième réunion du comité mixte rassemblant le Gouvernement et les médias, présidée par le second Vice-Président, Sarwar Danish, le Gouvernement a encouragé les journalistes et les médias à poursuivre leurs activités comme de coutume et promis de renforcer les mesures de sécurité. Pendant la période considérée, la MANUA a organisé huit manifestations qui ont réuni 528 participants, dont 150 femmes, sur la promotion des droits de la personne, la prévention des conflits, l'accès à l'information et la liberté d'expression.

IV. Coordination de l'aide au développement

39. Le 22 juillet, le Gouvernement afghan et l'ONU ont organisé conjointement la vingt-deuxième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, coprésidée par le Ministre des finances par intérim, Mohammad Humayun Qayumi, et mon Représentant spécial. La réunion comprenait trois séances. Au cours de la première séance, consacrée au Cadre de responsabilité mutuelle de Genève, les débats ont porté sur les progrès réalisés au regard des indicateurs de lutte contre la corruption et d'autres indicateurs de l'application du principe de responsabilité. Les donateurs ont noté certains progrès dans la mise en œuvre des réformes, notamment le recrutement au mérite dans la fonction publique et la création de la Commission d'accès à l'information, mais ils ont demandé que le pays redouble d'efforts pour lutter contre l'impunité des hauts fonctionnaires coupables de corruption et améliore la communication d'informations relatives aux indicateurs de lutte contre cette infraction. Le Gouvernement a indiqué qu'il avait officiellement atteint l'un des objectifs du Cadre en mettant à jour, à la fin de 2018, sa stratégie de lutte contre la corruption de 2017. Toutefois, le calendrier de la stratégie ne couvre que la période allant jusqu'en décembre 2019 et le mécanisme d'élaboration d'une stratégie de suivi doit encore être activé. Les retards dans l'application de la loi relative à la lutte contre la corruption, notamment dans la mise en place d'une commission œuvrant dans ce domaine, ont également ralenti l'application globale des réformes visant à réprimer la corruption.

40. À la deuxième séance, consacrée à la croissance, au développement et à la paix, le Gouvernement a présenté ses plans en faveur de l'accélération de la croissance économique, axés sur l'agriculture, l'urbanisme et les infrastructures électriques. Les donateurs ont souligné qu'il fallait réduire la dépendance du pays à l'égard de l'aide et lutter contre l'économie illicite. La troisième séance, consacrée à la coordination sectorielle, portait sur les secteurs de l'éducation et de la santé, en particulier sur l'amélioration de la coordination de l'aide. À l'issue de la réunion, la communauté internationale et le Gouvernement sont convenus de procéder à une évaluation conjointe afin de mettre au point des mécanismes de communication de l'information plus solides en ce qui concerne le Cadre de responsabilité mutuelle de Genève.

41. Le Gouvernement a continué d'appliquer sa politique de gouvernance infranationale. Le 10 juin, le Président a créé le Haut Conseil des gouverneurs de district, qu'il a placé sous sa direction, en vue de donner plus de responsabilités aux districts s'agissant du développement local. Le 24 juillet, la Direction indépendante de la gouvernance locale a présenté la loi relative aux conseils locaux, approuvée le 5 mars 2019, aux autorités infranationales et aux membres de la société civile dans cinq provinces, afin de mieux la leur faire connaître et de leur donner des orientations pour l'appliquer. Le 28 juillet, la Direction a signé avec des organisations de la société civile un mémorandum d'accord visant à renforcer la coopération en matière de gouvernance infranationale et de développement.

42. Des progrès ont également été accomplis s'agissant de réformer la fonction publique. Le 20 juin, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a fait savoir que, depuis sa création en 2018, elle avait recruté au mérite 11 500 enseignants et 6 500 fonctionnaires en début de carrière dans la capitale et les provinces. Cinquante-cinq gouverneurs de district et chefs de services opérationnels au niveau des provinces ont suivi avec succès le nouveau programme de formation des responsables lancé le 22 juin par l'Institut afghan de la fonction publique, qui vise à former en deux semaines les hauts fonctionnaires travaillant au niveau infranational.

43. Pendant la période considérée, les activités du Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption ont été moins fructueuses. En juin et juillet, le tribunal de première instance du Centre a entendu deux affaires, une par mois, concernant six accusés et qui ont abouti à l'acquiescement d'un accusé et à la condamnation des cinq autres. Le tribunal s'est également déclaré compétent pour connaître de deux affaires liées aux élections législatives de 2018. La cour d'appel du Centre a statué sur un cas, à savoir l'appel interjeté par un ancien Vice-Ministre contre une déclaration de culpabilité et une peine d'emprisonnement de trois ans prononcées par le tribunal de première instance. La sécurité des fonctionnaires de la justice est restée un sujet de préoccupation. Le 6 juillet, l'un des procureurs du Centre a été abattu par balle alors qu'il se rendait au travail. Un membre du personnel administratif qui voyageait avec lui a également été blessé par balle mais a survécu à l'attaque. Parmi la liste des 127 mandats d'arrêt et 128 citations à comparaître, 71 mandats d'arrêt (dont 22 hors Afghanistan) et 82 citations à comparaître (dont 5 hors Afghanistan) n'ont pas encore été exécutés, tandis qu'une seule des personnes figurant sur la liste a été condamnée et deux ont été acquittées par un verdict définitif. En août 2019, le Centre avait jugé depuis sa création, en 2016, un total de 59 affaires impliquant 229 accusés ; il en a condamné 183 et acquitté 44.

44. L'économie afghane continue de connaître d'importantes difficultés. Le 21 juillet, la Banque mondiale a publié sa mise à jour semestrielle sur le développement de l'Afghanistan, qui faisait état d'un taux de croissance annuelle de 1,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2018, contre 2,7 % en 2017. La Banque a attribué cette baisse au déclin de la production agricole dû à la sécheresse qui a frappé

le pays en 2017 et en 2018, ainsi qu'à l'optimisme moindre des milieux d'affaires en raison de la poursuite du conflit, de l'instabilité politique accrue par les élections et de l'incertitude concernant le processus de paix. Elle a indiqué que, selon les estimations, la pauvreté aurait augmenté en 2018, sous l'effet de la baisse du revenu par habitant, en particulier dans les zones rurales. Elle a également noté que la gestion budgétaire restait solide, comme en témoignaient l'excédent budgétaire global de 0,7 % en 2018 et le taux d'exécution du budget de 92 %, contre 83 % en 2017.

V. Aide humanitaire

45. Le conflit prolongé ne cesse de causer des dommages physiques et psychologiques extrêmes et d'importants déplacements, aggravés par l'instabilité politique, la sécheresse, les catastrophes naturelles soudaines, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Entre le 16 avril et le 29 juillet, 48 000 personnes ont été déplacées, ce qui porte le nombre de personnes nouvellement déplacées par le conflit depuis le début de 2019 à 206 000 ; plus de la moitié d'entre elles (58 %) avaient moins de 18 ans. Les déplacements liés au conflit ont augmenté de 2 % en 2019 par rapport à la même période en 2018 et de nombreuses familles déplacées n'avaient, dans l'immédiat, aucune perspective de pouvoir retourner dans leur région d'origine. Les déplacés vivant dans des campements temporaires ont continué de pâtir de conditions difficiles, notamment de l'absence de services de base au-delà de la fourniture initiale de l'aide humanitaire.

46. Les combats entre les forces progouvernementales et les éléments hostiles au Gouvernement ont entraîné le déplacement de 28 982 personnes des districts de Baharak, de Namak Ab et d'Ichkachem dans la province de Takhar vers la capitale provinciale, Taloqan. Le Gouvernement et les organismes humanitaires ont apporté aux familles touchées une aide d'urgence vitale, fournissant notamment des abris et des articles de secours d'urgence.

47. L'aide humanitaire aux personnes déplacées par la sécheresse a pris fin en juin et permis de distribuer à 5,2 millions de personnes une aide alimentaire, des apports agricoles et d'autres formes d'aide humanitaire. Néanmoins, environ 100 000 personnes déplacées vers les centres urbains du Hérat et de Badghis en 2018 en raison de la sécheresse vivent actuellement dans des conditions de déplacement prolongé. Les inondations de début de saison, de janvier à mai, ont touché des milliers de familles. Le Gouvernement et les partenaires humanitaires ont fourni une aide d'urgence à plus de 265 300 personnes frappées par les inondations.

48. La dernière enquête nutritionnelle en date menée en Afghanistan a montré que dans 22 des 34 provinces, les taux de malnutrition aiguë se situaient au-dessus du seuil d'urgence au moment de l'établissement du rapport. Depuis le 16 mai, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont envoyé à des centres de santé du pays 362 tonnes d'aliments nutritifs destinés à 99 000 enfants de moins de cinq ans et 46 700 femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition aiguë sévère.

49. La récolte de cet été devrait améliorer la situation nutritionnelle mais des problèmes chroniques d'insécurité alimentaire persisteront dans de nombreuses régions du pays. Les précipitations moyennes ou supérieures à la moyenne, le meilleur état des pâturages et une plus grande production de blé en 2019 devraient avoir un effet positif sur la sécurité alimentaire de nombreux ménages. Des évaluations récentes ont montré une augmentation de 40 % de la production par rapport à la même période en 2018 ainsi qu'une légère hausse des prix de vente du bétail. Cependant, on ignore encore quel sera l'effet des parasites agricoles, des maladies, des pertes après récolte et des récentes inondations.

50. Alors que le nombre d'Afghans sans papiers revenant de la République islamique d'Iran et du Pakistan a diminué de plus d'un tiers par rapport à 2018, le nombre d'Afghans revenant de Turquie a augmenté. Entre le 16 avril et le 20 juillet 2019, 268 076 sans-papiers et réfugiés sont revenus en Afghanistan, dont 109 543 sans-papiers en provenance de la République islamique d'Iran (45 995 sont revenus volontairement et 63 548 ont été expulsés), 4 737 du Pakistan (4 123 sont revenus volontairement et 614 ont été expulsés) et 1 524 des États européens et de Turquie (372 sont revenus volontairement et 1 152 ont été expulsés, dont 893 de Turquie). Pendant la même période, 4 081 réfugiés enregistrés sont revenus dans le pays, principalement de la République islamique d'Iran et du Pakistan. Le nombre de réfugiés enregistrés qui sont revenus en Afghanistan a été inférieur de 58 % au nombre observé à la même période en 2018. Au Pakistan, la distribution de cartes de citoyenneté afghane aux sans-papiers se poursuit. Au 4 juillet, 546 511 Afghans et Afghanes avaient reçu des cartes sur un total de 879 000 sans-papiers qui s'étaient inscrits pour les recevoir. Les titulaires de ces cartes peuvent rester au Pakistan jusqu'au 31 octobre 2019 ; une prolongation de cette période est à l'étude.

51. Le conflit a continué de susciter une forte demande de services de traumatologie. Entre le 16 mai et le 16 août, 24 232 personnes souffrant de traumatismes ont été traitées, soit une augmentation de 12 % par rapport à la même période en 2018. Les besoins étaient particulièrement élevés dans les provinces du Nangarhar, de Kandahar, du Helmand, du Zabol et de Ghazni, où les affrontements ont fait de nombreuses victimes et où il est devenu plus difficile d'accéder aux soins de santé. Durant la période considérée, 15 partenaires du module sectoriel Santé ont donné des consultations à 48 923 personnes, dont 61 % étaient des femmes et des filles.

52. Au total, 12 cas confirmés de poliomyélite ont été signalés au cours du premier semestre de 2019 : 2 à Kandahar, 5 au Helmand, 4 à Orozgan et 1 au Kounar. Les problèmes d'accès dus à l'interdiction imposée par les Taliban de toutes les activités de vaccination contre la poliomyélite dans le sud du pays demeurent la principale raison de la persistance de la transmission de cette maladie. Il convient de souligner que 11 des 12 cas de poliomyélite signalés se sont déclarés dans des zones concernées par l'interdiction. Pour résoudre les difficultés qui en découlent, un plan d'urgence visant à maintenir l'immunité de la population a été mis en œuvre. Il prévoit : la vaccination de site en site ; la protection des zones inaccessibles grâce à la mise en place d'équipes permanentes affectées aux points de transit ; la vaccination contre la poliomyélite dans le cadre des campagnes de vaccination contre la rougeole ; le renforcement de la vaccination systématique dans les zones inaccessibles. Les activités complémentaires à la vaccination contre la poliomyélite, comme la mise en place d'équipes permanentes aux points de transit et la vaccination des voyageurs transfrontaliers, continuent de protéger plus d'un million d'enfants chaque mois.

53. De mai à août 2019, l'Organisation et ses partenaires ont déminé 4,7 kilomètres carrés de terrains contaminés par des explosifs à fort impact, au bénéfice de 34 collectivités. Au cours de la période considérée, dans l'ensemble du pays, quelque 114 729 personnes en Afghanistan ont été sensibilisées aux risques d'explosion, dans le cadre d'activités financées par l'ONU, en réponse aux préoccupations exprimées par les personnes revenues de la République islamique d'Iran et du Pakistan.

54. Des éléments hostiles au Gouvernement ont continué d'utiliser sans discrimination et illégalement des engins explosifs improvisés déclenchés par la victime au moyen d'un plateau de pression, faisant ainsi 205 victimes civiles (58 morts et 147 blessés) au cours du premier semestre 2019, dont plus de la moitié dans le sud de l'Afghanistan. Ces engins ont continué de faire près de 50 % des victimes de mines dans le pays.

55. L'insécurité généralisée, la présence de mines et les terrains difficiles ont continué de compromettre l'accès et la sécurité du personnel humanitaire. Du 1^{er} janvier au 8 août, 24 travailleurs humanitaires ont été tués, 29 blessés et 30 enlevés, contre 27 tués, 55 blessés et 87 enlevés en 2018. Au total, 288 atteintes à la sécurité ont touché des travailleurs humanitaires, des biens ou des opérations relevant d'organismes humanitaires au cours des sept premiers mois de 2019, contre 382 pour toute l'année 2018. Les attaques délibérées contre des établissements de santé et des agents sanitaires se sont poursuivies, causant des morts et des blessés parmi le personnel et entraînant la fermeture forcée d'établissements.

56. D'après le plan d'intervention humanitaire pour la période 2018-2021, 6,3 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire en 2019 et le montant des ressources demandées en vue d'aider jusqu'à 4,5 millions de personnes pendant l'année s'élève à près de 612 millions de dollars. Selon le Service de surveillance financière, 163,5 millions de dollars avaient été reçus au 29 juillet 2019 au titre de l'aide humanitaire, soit 26,7 % du montant total nécessaire pour financer les activités à mener en 2019. Malgré le manque de fonds, les partenaires humanitaires avaient pu venir en aide à 2,7 millions de personnes à la fin du mois de mars.

VI. Lutte contre les stupéfiants

57. Le 29 juillet, l'ONU a publié la deuxième partie de l'enquête de 2018 sur la production d'opium en Afghanistan, intitulée « *Challenges to sustainable development, peace and security* » (Problèmes relatifs au développement durable, à la paix et à la sécurité), en partenariat avec l'Autorité afghane en matière de statistique et d'information. Le rapport fournit des informations détaillées sur l'emplacement et l'étendue des zones de culture du pavot à opium, la production potentielle d'opium et la situation socioéconomique dans les zones rurales. Les fortes baisses de la culture et de la production d'opium par rapport aux niveaux records de 2017 s'expliquent par l'absence de pluie et de neige pendant la saison humide 2017/18, la sécheresse qui en a résulté ayant gravement frappé le secteur agricole et les revenus ayant diminué de moitié dans les zones rurales sévèrement touchées. Ces baisses de la culture et de la production d'opium se sont traduites par une diminution de 56 % des revenus agricoles provenant de cette culture, qui sont passés de 1,4 milliard en 2017 à 604 millions de dollars en 2018. Dans le rapport, il est estimé que 29 millions de dollars ont été générés par l'imposition illégale de revenus agricoles, dont quelque 21 millions de dollars ont été perçus par des éléments hostiles au Gouvernement, notamment les Taliban. La valeur brute de l'économie afghane des opiacés se situerait quant à elle entre 1,2 et 2,2 milliards de dollars, soit une baisse de 27 % à 51 % par rapport à 2017, mais représenterait toujours entre 6 % et 11 % du PIB.

58. Du 1^{er} juin au 30 juillet, les services de détection et de répression ont mené au total 773 opérations de lutte contre les stupéfiants, qui ont abouti à la saisie de 600 kg d'héroïne, 5 000 kg de morphine, 23 130 kg d'opium, 4 040 kg de haschisch, 300 kg de méthamphétamine, 13 900 comprimés de méthylènedioxy-3,4 métamphétamine, 111 500 kg de précurseurs solides, 75 250 litres de précurseurs liquides, 72 420 kg de pavot et 3 580 kg de jusquiame noire. Au total, 56 laboratoires (55 laboratoires d'héroïne et 1 de méthamphétamine) ont été démantelés et quatre stocks de drogues détruits. Ces opérations ont mené à l'arrestation de 879 suspects et à la saisie de 120 véhicules, de 61 armes et de quatre radios. Sept agents de la Police des stupéfiants afghane ont été tués et huit blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

VII. Appui à la Mission

59. Au 15 juillet, la MANUA affichait un taux de vacance de 6 % s'agissant des postes soumis à recrutement international (taux approuvé : 7 %), de 4 % pour les postes d'administrateur soumis à recrutement national (taux approuvé : 5 %) et de 3 % pour les autres postes soumis à recrutement national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes demeurait faible : celles-ci constituaient 35 % du personnel recruté sur le plan international, 41 % des Volontaires des Nations Unies, 13 % des administrateurs recrutés sur le plan national et 8 % du personnel recruté sur le plan national. Pendant la période considérée, la Mission a poursuivi la mise en œuvre de son programme de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, qui vise à constituer une réserve de candidates qualifiées susceptibles d'être recrutées à l'avenir à des postes de fonctionnaire. En 2019, 30 femmes ont été recrutées dans le cadre du programme. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juillet, la MANUA a mené 111 missions terrestres et 14 missions aériennes, ainsi que 579 missions de sensibilisation inversées dans le cadre desquelles des représentants de districts se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

VIII. Observations

60. Ces prochains mois, les citoyens afghans feront face à des choix cruciaux, qui pourraient décider de l'avenir du pays pour plusieurs années. Le vainqueur de l'élection présidentielle assumera la lourde responsabilité de diriger le pays pendant la prochaine phase de son évolution vers la stabilité et l'autonomie et, par dessus tout, de négocier un accord mettant fin au conflit dévastateur. Pour que le Gouvernement puisse s'acquitter de ces responsabilités, il est essentiel que le peuple afghan le considère comme un gouvernement représentatif et responsable.

61. En Afghanistan, les élections demeurent le moyen le plus largement accepté de conférer une légitimité politique. Afin que les résultats du scrutin soient acceptés par la population, toutes les parties prenantes doivent participer aux élections de manière responsable. Le processus électoral doit se dérouler dans des conditions identiques pour tous, sans que l'un ou l'autre des candidats ne soit indûment favorisé. À cet égard, l'engagement public de M. Ghani et de M. Abdullah à faire campagne dans le respect des règles et les mesures prises par le Gouvernement pour séparer les fonctions de l'État de la bataille électorale sont les bienvenus. D'un autre côté, les allégations d'utilisation abusive de ressources publiques et les apparentes interférences dans les activités des organismes de gestion des élections sont préoccupantes. Toutes les parties prenantes, y compris les candidats et leurs partisans, doivent se plier aux lois et aux règles qui régissent le processus électoral, honorer les engagements pris dans le code de conduite des candidats et se comporter de façon à renforcer la confiance qu'inspirent le processus et ses résultats.

62. Je demande à tous les dirigeants nationaux et aux candidats de faire preuve d'autorité pour dissuader toute fraude et de prendre des mesures fermes à cet égard. Les auteurs de fraude ou de tentatives de fraude doivent être tenus d'en répondre. Cependant, je demande aux dirigeants de s'abstenir de formuler des allégations fallacieuses ou inconsidérées de fraude sans disposer d'éléments de preuve suffisants. J'exhorte tous les acteurs à faire part de toute allégation de fraude ou d'irrégularité aux institutions compétentes, conformément aux procédures établies, et je presse la Commission du contentieux électoral et les instances judiciaires de s'acquitter de leur mandat avec efficacité.

63. Grâce aux préparatifs électoraux, en particulier au processus complémentaire d'inscription sur les listes électorales, davantage d'Afghans devraient pouvoir voter

lors de l'élection présidentielle, beaucoup pour la première fois. Compte tenu de l'engagement sans précédent du Gouvernement, qui a alloué 90 millions de dollars au financement des élections, les élections seront financées principalement par le budget national, pour la première fois depuis 2001. Comme les électeurs et d'autres parties prenantes semblent mal informés au sujet du processus électoral, je presse les organismes de gestion des élections d'intensifier encore leurs activités de sensibilisation.

64. Les conditions de sécurité instables, notamment la menace directe que font peser les éléments hostiles au Gouvernement sur le processus électoral, qui pourrait dissuader de nombreux Afghans de se rendre aux urnes, sont source de vive préoccupation. Je demande aux Taliban et aux autres groupes armés de s'abstenir de menacer ou de prendre pour cible le personnel affecté aux élections, les candidats et les électeurs, de s'abstenir d'endommager des bureaux de vote ou de perturber les activités électorales, et de permettre au peuple afghan d'exercer ses droits politiques en toute sécurité et sans avoir à craindre les actes de violence, d'intimidation ou de représailles. Les attaques dirigées contre les bureaux de vote et les civils participant au processus électoral constituent des violations du droit international et leurs auteurs doivent être tenus d'en répondre.

65. La guerre en Afghanistan a été longue et brutale et la quête de la paix sera une entreprise difficile. La poursuite des pourparlers entre les États-Unis et les Taliban, le dialogue de paix intra-afghan au Qatar et le renforcement des efforts visant à établir un consensus sur la paix dans la région ont fait naître un optimisme prudent quant à l'entame prochaine d'un processus de paix formel. Ce processus, cependant, ne sera durable qu'à condition que toutes les parties y participent, qu'il protège les droits fondamentaux de tous les Afghans et qu'il soit fondé sur un large consensus. Une fois encore, je demande que le Gouvernement afghan et les Taliban entreprennent des pourparlers directs en vue de résoudre les problèmes fondamentaux qui ne peuvent être résolus que par les Afghans et entre Afghans. L'ONU se tient prête à appuyer ce processus par tous les moyens dont elle dispose.

66. Les Afghanes ont payé un lourd tribut dans ce conflit qui fait rage dans leur pays depuis quatre dernières décennies. Aujourd'hui, elles s'élèvent pour réclamer la place qui leur est due dans tous les secteurs de la société et jouent un rôle central dans la création de sociétés pacifiques et sans exclusive, comme le reconnaît le Plan d'action national afghan pour les femmes et la paix et la sécurité. S'adressant au Conseil en juillet, la Vice-Secrétaire générale a déclaré que les Afghanes plaidaient vigoureusement en faveur de la paix, en particulier en faveur d'une paix qui préserve leurs droits durement acquis et ne revienne pas sur les progrès accomplis. Comme elle, je réaffirme que la pleine et réelle participation des Afghanes à toutes les phases du processus de paix est essentielle et qu'elles doivent prendre part aux décisions qui auront une incidence sur leur avenir.

67. Le développement économique de l'Afghanistan doit être fondé sur les engagements de financement effectifs de ses partenaires internationaux et sur les progrès continus que réalise l'État afghan en matière d'autonomie. Des discussions constructives entre le Gouvernement, les principaux donateurs et l'ONU ont eu lieu dans le cadre de la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi en juillet, et l'engagement à revoir les mécanismes de communication du Cadre de responsabilité mutuelle de Genève est le bienvenu. Comme l'a reconnu le Gouvernement, l'avenir économique de l'Afghanistan dépendra également du développement progressif de son secteur privé, du renforcement de la confiance des investisseurs et de l'établissement de liens plus étroits avec ses partenaires régionaux en matière de commerce et d'infrastructure. Ce n'est qu'en s'appuyant sur ces facteurs que l'Afghanistan pourra offrir des perspectives professionnelles aux centaines de

milliers de jeunes qui entrent sur le marché du travail chaque année et instaurer les conditions nécessaires à une prospérité durable.

68. Certains progrès ont été réalisés, mais la corruption reste cependant un problème majeur en Afghanistan. Elle empêche des ressources précieuses de parvenir là où elles sont le plus nécessaires et contribuent à saper la confiance du public dans les institutions de l'État. Le ralentissement des réformes visant à combattre la corruption, en particulier dans les domaines de la déclaration et de la vérification des avoirs et des poursuites engagées contre les fonctionnaires corrompus, est source de préoccupations. J'encourage le Gouvernement à redoubler d'efforts dans ces domaines, qui sont cruciaux pour mener la lutte actuelle contre l'impunité en matière de corruption et pour garantir une réelle égalité devant la loi.

69. Le nombre de victimes civiles a diminué pendant le premier semestre de 2019 par rapport à la même période en 2018. Cependant, je demeure préoccupé par les importants dommages que le conflit continue de causer parmi la population civile, y compris les morts et les blessés. Des éléments hostiles au Gouvernement continuent de prendre délibérément pour cible des civils, principalement en utilisant des engins explosifs improvisés destinés à des attentats, suicides ou non. Je relaie l'appel des Afghans, qui demandent que le nombre de victimes civiles soit ramené à zéro. Toutes les parties au conflit doivent honorer leurs obligations découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et prendre immédiatement des mesures pour prévenir les pertes civiles.

70. Je me félicite que le Gouvernement ait accepté la plupart des recommandations faites par le Conseil des droits de l'homme en juillet, lors du troisième cycle de l'Examen périodique universel, notamment celles concernant le lancement rapide d'enquêtes sur les allégations de détention arbitraire, de torture, de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires, ainsi que les poursuites à engager contre les auteurs de ces actes. J'encourage le Gouvernement à envisager d'adhérer à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et à instaurer un moratoire sur l'application de la peine de mort en vue de l'abolir totalement, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur le sujet. Il convient de prêter une attention renouvelée au traitement accordé aux détenus de sécurité et aux personnes détenues en lien avec le conflit, notamment les mineurs, en particulier s'agissant du respect des garanties de procédure.

71. L'Afghanistan demeure l'un des pays les plus dangereux au monde pour les agents humanitaires, qui continuent de faire face à des risques inacceptables en accomplissant leur travail inestimable. L'augmentation du nombre d'attaques perpétrées contre les travailleurs humanitaires en 2019 à ce jour, ainsi que les attaques toujours très nombreuses contre les établissements de santé et les établissements scolaires, sont inacceptables. Ces attaques constituent des violations du droit international humanitaire et risquent de priver des populations vulnérables de tout accès à une aide humanitaire essentielle. J'exhorte les parties au conflit à s'abstenir d'attaquer les travailleurs humanitaires et d'interférer avec les programmes humanitaires, et à faire en sorte que ces travailleurs puissent accéder en toute sécurité aux populations qui ont le plus besoin d'eux. Je demande aux donateurs d'allouer davantage de fonds au Plan d'aide humanitaire, dont le niveau de financement insuffisant demeure alarmant.

72. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies présent en Afghanistan et mon Représentant spécial pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Tadamichi Yamamoto, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au peuple afghan.